

## **Plan de protection pour les répétitions de la chorale universitaire enChoeur**

### *Introduction*

Ce plan se base sur les mesures édictées par le Conseil Fédéral en vue de lutter contre la pandémie du Covid-19. Il définit les principales mesures prises par l'ensemble vocal enChoeur pour la poursuite de ses répétitions. Ce chœur est constitué de 55 membres et ses répétitions ont lieu le mercredi soir au CAS Basse-Ville, Planche Inférieure 14, 1700 Fribourg.

### *Mesures générales*

Toutes les personnes présentes aux répétitions respectent les règles d'hygiène et de conduite (hygiène des mains, des objets et des surfaces, pas de poignées de mains, d'étreintes ni d'embrassades).

1. Chaque personne se désinfecte les mains à l'entrée et la sortie de la salle de répétition.
2. Le port correct du masque médical jetable est obligatoire pour les choristes durant la répétition mais aussi lors des pauses et de l'entrée et sortie de la salle.
3. La distance de 1.5 mètres est respectée dans la mesure du possible.
4. La salle de répétition est aérée régulièrement. Les fenêtres restent ouvertes autant que possible au cours de la répétition, et une pause permettant une plus grande aération est organisée au milieu de la répétition.
5. Les partitions sont déposées sur une table avant la répétition, et chaque personne prend son matériel d'écriture personnel (crayon, gomme) afin d'éviter tout échange inutile d'objets.
6. Le comité met les chaises en place avant les répétitions. A la fin des répétitions, 5 personnes désignées les désinfectent puis les rangent. Chaque personne qui déplace des objets dans la salle porte un masque et se désinfecte les mains avant et après avoir manipulé le mobilier.
7. Une liste de présences incluant les coordonnées de chaque personne présente est prise avant chaque répétition ainsi qu'un plan des places assises. La personne chargée de cette liste de présences et du plan des places peut donc fournir les informations nécessaires à la cellule de traçage du canton en cas d'infection lors de la répétition.
8. Les personnes présentant des symptômes restent chez elles.
9. Les personnes qui font un test informent le comité du résultat, qu'il soit positif ou négatif. Les personnes mises en quarantaine en informent également le comité.

Fribourg, le 19 octobre 2020

Pour le comité d'enChoeur : Selda Urech et Elsa Bianchi